

Première séance du Conseil Municipal

M. T. MERLE, élu maire à l'unanimité : "Que notre commune devienne un foyer de vie et d'activité qui coopérera à renouer la démocratie"

Comme nous l'avons annoncé hier le Conseil municipal a tenu sa première séance samedi pour élire son maire et trois adjoints. Vote unanime salué par les applaudissements du public qui emplissait la salle des fêtes.

Rappelons le nom des élus : M. T. Merle maire; 1er adjoint : P. Giovannini; 2me adjoint : J. Passaglia.

Trois adjoints supplémentaires

seront désignés lorsque le Préfet aura approuvé la délibération demandant cette élection.

Cette première séance présidée par le doyen d'âge, M. Etienne Peyre a été marquée par un discours de M. T. Merle après que M. Alex Peiré ait prononcé une allocution au nom du Conseil municipal.

Nous publions ci-après l'essentiel de ce discours et l'allocution de M. Peiré :

LE DISCOURS DU MAIRE

Dans son discours, M. T. Merle rendit d'abord hommage au doyen d'âge, M. Alex Peiré, puis aux anciens conseillers municipaux qui n'ont pas été candidats en disant que « l'amitié demeure » et que « leur expérience sera encore très utile ».

Après avoir salué les 12 nouveaux élus et souligné au passage l'ineptie de la ville calomnie U.N.R. concernant l'élection du maire, T. Merle dira la sympathie, la totale solidarité de tout le conseil pour ceux contre lesquels l'adversaire s'est particulièrement acharné : Giovannini, Passaglia, Puccini, Dauban.

T. Merle salua ensuite les 9.387 Seynois et Seynoises qui ont élu la liste d'Union républicaine et enchaîna sur le travail du Conseil municipal.

AU SERVICE DE TOUS

Dès la semaine prochaine, le Conseil municipal se mettra au travail afin que, peu à peu, ce programme se manifeste dans la vie seynoise.

Avec, en premier lieu, le budget communal pour 1965.

Quelle personne de bonne foi, de bon sens, quel qu'il ait été son vote de dimanche, contestera cette affirmation : « si les dix points de notre programme se concrétisent pendant le mandat qui commence aujourd'hui, nous aurons servi, et ceux qui ont voté pour nous, et ceux qui n'ont pas voté pour nous ».

Il en a été ainsi, d'ailleurs, depuis 1947 que nous ont été confiées les affaires seynoises.

Oui, tout ce qui a été fait, et dans tous les domaines, a servi à tous : à nos électeurs comme aux autres. C'est une vérité claire comme le jour. Seules des personnes que je ne qualifierai pas, afin de respecter la dignité de notre maison commune, peuvent tenter, en vain, de le contester.

Donc, très bientôt, nous présenterons, nous discuterons, nous adopterons le budget communal.

A La Seyne, comme dans toutes les villes, ce ne sera pas chose facile.

Pourquoi ?

Parce que dans cette 5me République U.N.R. les budgets communaux présentent ces trois caractéristiques :

— la première : les besoins des villes et de leurs populations grandissent. Encore plus vite dans une cité en pleine expansion comme la nôtre.

— la deuxième : le ministre des Finances bloque les recettes communales, quand il ne les diminue pas. Voyez l'exemple de la taxe locale à La Seyne !

— la troisième : le gouvernement accroît les dépenses communales avec les hausses générales des prix. Mais il les accroît encore de façon vertigineuse avec les dépenses obligatoires imposées aux communes pour la police d'Etat, les tribunaux, l'impôt sur les salaires, l'enseignement, les contingents d'assistance pour ne citer que les principales.

Ce n'est pas un fait du hasard.

Ce sont les conséquences du fameux plan de stabilisation imposé aux communes comme aux individus. Ce sont les conséquences,

parmi beaucoup d'autres, de la volonté du pouvoir qui règne sur la France depuis 1958. Il entend affaiblir, pour mieux éliminer, l'opposition démocratique et républicaine qui, fort heureusement, subsiste dans la grande majorité des conseils municipaux. Opposition confirmée par la déroute de l'U.N.R. à La Seyne, et dans tout le pays, dimanche dernier.

Un seul exemple, pour aujourd'hui.

Vous devez savoir, et la population doit le savoir : si le gouvernement ne nous imposerait pas d'aussi nombreuses et lourdes dépenses obligatoires lui incombant normalement (147.361.937 A. F. pour La Seyne et pour 1964) les patentes, les contributions foncières, la contribution mobilière pourraient être réduites de 40% à La Seyne.

Puis, le maire parle de la réalisation du programme notamment en ce qui concerne le développement du réseau d'œuvres sociales, des réseaux d'eau et d'assainissement, la modernisation de la viabilité et de la circulation, etc...

Intéresser davantage les Seynois à l'activité municipale

Parlant de la nécessité de développer la démocratie dans les communes il explique que cela se fera à La Seyne.

« Par l'intéressement et la participation du plus grand nombre de Seynois et de Seynoises aux affaires publiques d'une part, et d'autre part, par l'intéressement et la participation de ceux qui représentent les Seynois et les Seynoises dans les syndicats, les as-

sociations, les sociétés, les quartiers à des commissions extra-municipales et à divers organismes extra-municipaux.

Pour éclairer, alerter, entraîner la population sur les problèmes généraux de la cité; sur leurs problèmes particuliers en tant que parents d'élèves, sportifs, commerçants, travailleurs, habitants de tel ou tel quartier.

Pour conduire la population à des actions précises en vue de défendre les intérêts locaux, à des actions limitées pour défendre tel ou tel problème particulier avec aussi et toujours en vue de défendre leurs intérêts présents et à venir de citoyens français.

En définitive, nous entendons que notre commune, plus encore que par le passé, se développe, s'équipe collectivement et socialement; qu'elle devienne, plus encore que par le passé un foyer de vie et d'activité irremplaçable qui coopérera à l'œuvre nationale au moment : pour rénover la démocratie française dans l'intérêt de ceux qui travaillent, alors qu'aujourd'hui sont seuls protégés les profits des trusts et des monopoles.

L'ALLOCUTION DE M. ALEX PEIRÉ

Par un vote unanime, nous remercions, Mesdames Messieurs et chers collègues, de désigner une nouvelle fois, notre ami Toussaint Merle, pour diriger notre Conseil municipal et par cette fonction pour présider aux destinées de notre belle et vivante commune de La Seyne.

En cette occasion, qu'il me soit permis d'adresser à notre Maire, d'hier, d'aujourd'hui et d'encore longtemps demain, en votre nom à tous et en mon nom personnel, l'expression sincère et vraie de nos sentiments d'affectueuse amitié.

Mon cher Toussaint, que ces sentiments te fassent oublier toutes les calomnies, tous les mensonges dont nos adversaires ont usé et abusé au cours de la campagne électorale, car de tels arguments ne salissent et ne dégradent que ceux qui les emploient ou s'en servent pour une mauvaise cause.

Les électeurs seynois n'ont cru ni à la maladie imaginaire dont nos adversaires t'ont affublé, ni à la désertion de ton poste de premier magistrat, qu'ils disaient certaine dès le lendemain de ton élection.

Par plus de 1.600 voix de majorité ils ont confondu les menteurs et ont assuré ta victoire qui est aussi la nôtre.

Je te laisse, mon cher Toussaint la joie de remercier le collège électoral seynois, mais accorde-moi la faveur de donner à tous nos compatriotes et au nom de tous les élus, l'assurance de notre dévouement et de notre attachement à l'œuvre à laquelle nous travaillons depuis 1944 rendre La Seyne toujours plus grande, plus belle et plus accueillante dans une France libre et républicaine.



« L'équipe » municipale pendant l'élection du maire.



Une vue de l'assistance.